

MINISTERE DES MINES

SECRETARIAT GENERAL

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

SECRETARIAT PERMANENT, ITIE-MALI



RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2014
Mise en œuvre de l'Initiative pour la Transparence
dans les Industries Extractives

RST

Sommaire	Page
Introduction.....	3
Résumé des activités entreprises.....	3
Actualisation de la composition de du Comité de Pilotage.....	3
Rencontres des membres du comité de pilotage.....	3
Dissémination des rapports ITIE 2010 et 2011.....	4
Révision du plan de travail.....	5
Rencontre du Comité de supervision.....	5
Renforcement des capacités.....	6
Participation du Mali à l'atelier régional des coordinateurs nationaux d'Afrique de l'Ouest francophone à Dakar au Sénégal.....	6
Tenue à Bamako d'un atelier de formation sur la norme ITIE 2013.....	7
Evaluation des performances vis à vis des Objectifs et activités définis dans le plan de travail.....	7
Performances par rapport aux exigences de l'ITIE.....	11
Aperçu des réponses du Comité de Pilotage aux recommandations formulées par l'administrateur indépendant suite au rapport 2012.....	14
Points forts et faiblesses par rapport au processus ITIE.....	15
Points forts.....	16
Faiblesses identifiées	16
Coûts totaux de mise en œuvre	17
Commentaires supplémentaires.....	17
Validation du rapport annuel d'activités	17
Composition détaillée du Comité de Pilotage	17

INTRODUCTION

Le présent rapport retrace les activités menées par l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République du Mali (ITIE-Mali) au cours de l'année 2014 conformément au plan d'action validé par son comité de pilotage. Aussi, Il résume les progrès réalisés, les défis rencontrés, et les actions entreprises pour y remédier.

Ce travail est rendu possible grâce à la participation de toutes les parties prenantes et des partenaires impliqués dans la mise en œuvre de l'ITIE au Mali.

1. Résumé des activités entreprises

1.1 Actualisation de la composition du Comité de pilotage

A la demande du Président du Comité de Pilotage, une mise à jour de la liste des membres du groupe multipartite a été faite. Les structures composant le groupe ont été sollicitées pour confirmer ou désigner leur représentant. Ces structures, composées de l'administration, de la société civile, et des entreprises minières ont toutes répondu et désigné un représentant. La liste renouvelée du comité de pilotage comporte 30 membres comme suite :

- Administrations, 12 représentants
- Assemblée Nationale, 2 représentants
- Haut Conseil des Collectivités Territoriales, 1 représentant
- Chambre des mines, 2 représentants
- Entreprises minières, 8 représentants
- Organisations de la société civile, 5 représentants

En plus de ces membres, des structures ressources non membres ont été désignées pour prendre part au processus ITIE. Ces structures participent régulièrement aux rencontres du comité de pilotage et aux ateliers de formation de l'ITIE. Elles sont :

- La section des comptes de la cour suprême
- Publiez ce Que Vous Payez-Mali (P.C.Q.V.P)
- Direction Générale des Impôts/Direction des Grandes Entreprises (DGI-DGE)
- Direction Générale des Douanes
- Direction Nationale des Domaines et du Cadastre
- Institut National de Prévoyance Sociale
- Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique
- Primature
- Cabinet Ministère des Mines

1.2 Rencontres des membres du comité de pilotage

Sous la présidence du Ministre des Mines, Président du Comité de Pilotage, le groupe multipartite s'est réuni régulièrement pour le suivi de la mise en œuvre de l'ITIE. Parmi ces rencontres on peut retenir :

- La validation des termes de références pour l'étude de cadrage et l'élaboration du rapport de réconciliation des flux de paiements effectués par les entreprises extractives et les revenus perçus par l'Etat pour l'exercice 2012. Ces termes de référence ont permis de réaliser une étude de cadrage a servi de base pour l'élaboration du rapport de réconciliation des flux de paiement effectués par les entreprises extractives et les revenus perçus par l'Etat pour l'exercice 2012.
- Validation du projet de programme et de budget pour la campagne de dissémination des rapports ITIE 2010 et 2011. Les régions de Kayes, Sikasso, Koulikoro, Segou et Mopti et le district de Bamako ont été retenus pour cette campagne. Les trois régions du Nord ont été exclues pour des raisons sécuritaires.
- Validation du plan de travail Triennal ITIE 2014-2016 et du rapport annuel d'activités 2013 de l'ITIE-Mali. Ce travail s'est avéré nécessaire pour se conformer à la nouvelle norme qui est entrée en vigueur à partir de Janvier 2014 ;
- Validation du rapport de cadrage pour l'élaboration du rapport ITIE 2012. Cette étude de cadrage a permis d'atteindre un taux de couverture de 99%.
- Validation du programme de l'atelier de formation sur la norme ITIE. Lors de cette réunion, un programme comprenant les thèmes, la liste des participants, et le budget a été adopté.
- Validation du rapport de réconciliation des flux de paiements effectués par les entreprises extractives et les revenus perçus par l'Etat pour l'exercice 2012. Le projet de rapport qui a fait ressortir des revenus d'environ 248 milliards de FCFA a fait l'objet de discussion par les membres du comité de pilotage avant d'être validé.

1.3 Dissémination des rapports ITIE de 2010 et 2011

Conformément à l'exigence n° 6 de la norme, le rapport ITIE doit être activement promu, accessible au public et contribuer au débat public.

En plus de la publication des rapports ITIE 2010 et 2011 sur le site internet de l'ITIE, le groupe multipartite a organisé une vaste campagne de dissémination du contenu desdits rapports dans les capitales régionales du pays et le district de Bamako, à l'exception des régions de Gao, Kidal, et Tombouctou pour des raisons de sécurité.

Du 10 juin au 12 juin 2014, des équipes composées des représentants des organisations de la société civile, de l'administration et des entreprises minières, se sont rendues à Kayes, Koulikoro, Sikasso, Segou, et Mopti, pour partager le contenu des rapports ITIE 2010 et 2011 avec les populations de ces régions. Les participants à ces ateliers ont inclus les membres des services régionaux de l'Etat, les élus, les représentants de la société civile, des chambres régionales des mines et du commerce, les représentants des entreprises, et de la presse publique et privée des régions. Les invités ont activement participé aux débats et ont manifesté un grand intérêt pour la répétition de ces événements.

La campagne s'est achevée avec la tenue à Bamako d'un atelier qui a regroupé une centaine de participants venant de toutes les couches de la société.

Tous ces événements ont fait l'objet d'une couverture adéquate par la télévision et la radio nationale, les radios publique et privée, ainsi que les journaux.

Les PV, les comptes et les rapports de mission sont disponibles sur le site de l'ITIE-Mali.

1.4 Révision du plan de travail

Avec l'entrée en vigueur de la norme 2013 de l'ITIE, et pour se conformer aux exigences de cette norme, le comité de pilotage a procédé à une révision du plan de travail triennal sur la période 2014-2016. Le travail a vu la participation de tous les membres du comité de pilotage. Les objectifs du plan de travail ont été définis en rapport avec les insuffisances notées dans la mise en œuvre de l'ITIE, pour répondre aux recommandations formulées par l'administrateur indépendant, et pour refléter les priorités nationales de l'ITIE au Mali. Six principaux axes ont été retenus dans la révision dudit plan. Il s'agit de :

- Le cadre légal et réglementaire
- La gouvernance du groupe multipartite
- La transparence des contrats et titres miniers et pétroliers
- La pérennisation du processus ITIE
- La communication ; et
- Le renforcement des capacités des parties prenantes.

Après trois séances de travail, le plan a été validé par le comité de Pilotage.

1.5 Rencontre du comité de supervision.

Le 19 décembre 2014, sous la Présidence du Premier ministre chef du gouvernement, a eu lieu la rencontre des membres du comité de supervision pour faire le point sur la mise en œuvre de l'ITIE au Mali. Ont participé à cette rencontre en plus du Premier ministre, le Ministre des Mines, le Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, le représentant du Ministre de la Décentralisation et de la Politique de la Ville, le Président du Conseil National de la Société Civile, et le Président de la Chambre des Mines. De l'analyse des présentations les constats suivants ont été dégagés :

Selon le Premier ministre, l'ITIE est un instrument salvateur pour le Mali, car sa mise en œuvre permettra d'accroître la transparence. Ce qui permettra de comprendre et d'expliquer la gestion de l'exploitation extractive du pays et de proposer des schémas d'amélioration. Il ajouta que la décentralisation de l'ITIE au niveau local permettra de faire profiter d'avantage les populations de la manne financière que génère l'exploitation minière.

Pour le Ministre de l'Industrie et de la Promotion des Investissements, le suivi des recommandations antérieures permettra d'apprécier l'impact du processus sur la gestion minière du pays.

Quant au Ministre des Mines, il a apprécié à sa juste valeur la disponibilité du Président du Comité de Supervision qui est prêt à approuver la tenue de sessions extraordinaires s'il le faut pour voir dans quelle

mesure le Comité de Supervision pourra appuyer la levée des obstacles qui bloquent la pleine mise en œuvre de l'initiative.

Le Président du Conseil National de la Société Civile est revenu sur la nécessité de privilégier le dialogue par opposition aux sanctions pour la mise en œuvre des exigences de l'ITIE par les parties prenantes.

Le Président de la Chambre des Mines a évoqué la nécessité de créer une Commission Environnement et Développement Durable au sein du Comité de Pilotage de l'Initiative.

Partant de ces constats, il a été recommandé :

- le suivi et l'évaluation des recommandations des sessions antérieures par le Comité de Pilotage ;
- la démocratisation de l'ITIE à travers la mise en œuvre du processus de décentralisation de l'ITIE-Mali ;
- le renforcement de la communication au sein de l'ITIE ;
- la prise en charge des aspirations de l'ITIE dans les Codes Miniers, Pétroliers et autres textes qui seront jugés opportuns ; et
- la prise en compte des aspects de protection de l'environnement sur les sites d'exploitation industrielle et artisanale

1.6 Renforcement des capacités.

Un des axes du plan de travail de l'exercice 2014 consiste au renforcement des capacités des parties prenantes. Les actions suivantes ont été réalisées dans ce cadre :

1.6.1 Participation du Mali à l'atelier régional des coordinateurs nationaux de l'Afrique de l'ouest francophone à Dakar, Sénégal.

Le Mali était représenté par le Secrétaire permanent de l'ITIE et un membre de la société civile. Cet atelier des coordinateurs nationaux qui a duré deux jours avait pour objectifs :

- ❖ Partager les expériences avec les pairs ;
- ❖ Identifier les défis et les meilleures pratiques
- ❖ Stimuler les réseaux des pairs et impacter positivement l'ITIE au niveau des populations.

1.6.2 Tenue à Bamako d'un atelier de formation sur la norme 2013.

Organisé par le comité de pilotage de l'ITIE-Mali en collaboration avec la coopération Allemande – GIZ et le Secrétariat international de l'ITIE, cet atelier de deux jours avait les objectifs suivants :

- Mettre à jour le plan de travail de l'ITIE-Mali ;

- Expliquer les principaux changements au sein de la Norme ITIE et s'assurer que les procédures de transition de la règle ITIE vers la Norme ITIE sont clairement comprises ;
- Explorer les possibilités d'utilisation des données ITIE afin de promouvoir et d'enrichir les débats publics ;
- Faciliter l'apprentissage entre les pairs et les échanges entre les parties prenantes.

2. Evaluation des performances vis-à-vis des objectifs et activités définis dans le plan de travail.

Objectifs et Activités prévues	Réalisations (score)	observations
<p>Objectif 1 : Améliorer le cadre légal et réglementaire</p> <p>Activité 1.1 : Révision des codes minier et pétrolier pour tenir compte de l'ITIE</p>	<p>(B) pour le code pétrolier</p> <p>(B) pour le code minier</p>	<p>La commission chargée du projet de révision du code au ministère des mines a été sollicitée par le secrétariat permanent de l'ITIE pour la prise en compte de l'ITIE dans les nouveaux textes.</p> <p>Pour ce qui est de la relecture du code minier, elle est présentement en cours. Les discussions sont en cours, et le secrétariat permanent de l'ITIE fait partie de la commission chargée de la relecture du code.</p>
<p>Activité 1.2 : Adoption d'une mesure rendant obligatoire le respect des exigences en matière d'adhésion et de déclaration</p>	<p>(A)</p>	<p>A la demande du Président du comité de pilotage, toutes les entités déclarantes ont été sollicitées par le Premier ministre afin de faire certifier leurs formulaires de déclaration pour les travaux de réconciliation. Suite à cette demande, un nombre d'entités ont certifié.</p> <p>Avant la prise de cette mesure une seule entité faisait la certification du formulaire contre 10 sur 21 pour le rapport 2012.</p>
<p>Activité 1.3 : Adoption d'une loi de création ITIE au Mali</p>	<p>(B)</p>	<p>Les discussions sont en cours pour faire une évaluation de</p>

			l'état des lieux pour définir des options.
Objectif 2 : Améliorer le cadre de fonctionnement du groupe multipartite et du secrétariat permanent Activité 2.1 : Relecture des textes de fonctionnement des organes de l'ITIE	(B)		Comme pour l'adoption d'une loi ITIE, des discussions sont en cours pour une relecture des textes de fonctionnement et des organes de l'ITIE.
Activité 2.2 : Elaboration d'un manuel de procédures administratives et comptables et financières	(B)		Les termes de référence pour l'élaboration d'un manuel de procédure pour le fonctionnement du Secrétariat permanent ont été soumis pour financement sur le fonds MDTF
Activité 2.3 : Tenue régulière des réunions du comité de pilotage	(A)		Voir point 1.1 ci-dessus. PV des rencontres disponibles au Secrétariat permanent et sur le site web
Objectif 3 : Assurer et Améliorer la publication des rapports ITIE Activité 3.1 : Mise en œuvre	Retard dans la soumission des déclarations et des détails de paiements	(A)	Dispositions prises pour donner plus de temps à l'exercice de réconciliation.
	Non soumission des déclarations certifiées par un auditeur externe	(B)	En plus de l'intervention du Premier ministre, des missions de sensibilisation ont eu lieu à l'endroit des Sociétés minières et l'Administration.
	Insuffisances au niveau de la mise à jour de la base de données des entreprises opérantes dans le secteur minier	(B)	La mise en place du cadastre minier (MCAS) doit être finalisée avant la fin de cette année et résoudra ce problème

des recommandations formulées par l'administrateur indépendant	Non résolution du problème des paiements par compensation et par ADIT	(A) pour l'ADIT	L'ADIT a été supprimé à compter de 2013. Ce qui résout ce problème
		(B) pour le paiement par compensation	Cette question a fait l'objet de débats au sein du comité de pilotage qui doit faire remonter les conclusions aux autorités compétentes.
	Non-respect du modèle de déclaration fourni par le secrétariat	(B)	Continuer avec les ateliers de formation sur le remplissage des formulaires en impliquant d'avantage les points focaux responsables.
Activité 3.2 : Publication régulière et ponctuelle du rapport ITIE conformément à la norme ITIE		(A)	Rapport publié dans le délai
Activité 3.3 : Publication régulière et ponctuelle du rapport annuel d'activités		(A)	Rapport publié dans le délai
Objectif 4 : Assurer la publication de données fiables sur l'exploitation artisanale de l'or Activité 4 : Encadrement et organisation de l'activité de l'orpaillage		(A)	La mise en œuvre des recommandations du forum national sur l'orpaillage tenu en septembre est en cours notamment la délimitation de couloirs et le recensement des sites d'orpaillage
Objectif 5 : Améliorer la gestion du revenu infranational Activité 5 : Echange avec toutes les parties concernées pour une gestion efficace et efficiente de la patente (revenu infranational)		(B)	Une étude est déjà prévue à ce sujet en collaboration avec la Banque mondiale
Objectif 6: Renforcer durablement le financement de l'ITIE-Mali Activité 6.1 : Plaidoyer auprès du gouvernement et des partenaires pour		(A)	Le gouvernement a doté l'ITIE d'un budget pour le fonctionnement du Secrétariat permanent et la production du rapport.

soutenir le financement de l'ITIE		La Banque mondiale a octroyé un donc MDTF pour le financement des activités. La GIZ continue avec son soutien financier également
Activité 6.2 : Plaidoyer auprès des Gouvernants pour doter l'ITIE-Mali d'un bâtiment pour les bureaux	(A)	Le Secrétariat permanent est doté de bureaux.
Objectif 7 : Promouvoir la norme ITIE et le processus de mise en œuvre Activité 7 : Actualisation et mise en œuvre du plan de communication	(A)	Le plan de communication a été actualisé, et sa mise en œuvre est en cours avec le soutien des partenaires
Objectif 8 : Doter l'ITIE d'une stratégie globale de communication Activité 8 : Elaborer et mettre en œuvre la stratégie de communication	(B)	La commission Communication et publication du comité de pilotage travaille à l'élaboration d'une telle stratégie
Objectif 9 : Doter l'ITIE d'un centre de documentation Activité 9 : Créer un centre de documentation et d'information	(C)	Par faute de financement

A = réalisé, B = en cours de réalisation, C = Non réalisé,

MDTF = Multi-Donor Trust Fund (fonds fiduciaire multi-donateurs)

GIZ = Coopération Allemande

3. Performances par rapport aux Exigences de l'ITIE

Exigences	Progrès
1. Suivi rapproché par le CP ou le GMP	Sous la présidence du Ministre des Mines, le groupe multipartite s'est réuni régulièrement pour discuter des sujets de la mise en œuvre de l'ITIE. Parmi ces rencontres on peut retenir : - La validation des termes de références pour l'Etude de Cadrage et l'Elaboration du rapport de Réconciliation des Flux de Paiements effectués par les Entreprises

	<p>extractives et les Revenus perçus par l'Etat pour l'exercice 2012</p> <ul style="list-style-type: none"> - Validation du projet de programme et de budget pour la campagne de dissémination des rapports ITIE 2010 et 2011. - Validation du Plan de Travail Triennal ITIE 2014-2016 et le rapport annuel d'activités 2013 de l'ITIE-Mali. - Validation du rapport de cadrage pour l'élaboration du rapport ITIE 2012 - Point sur le processus d'élaboration du rapport ITIE 2012 et suivi de la mise en œuvre des recommandations du rapport ITIE 2011. - Validation du programme de l'atelier de formation sur la norme ITIE <p>Validation du rapport de rapport de réconciliation des flux de paiements effectués par les entreprises extractives et les revenus perçus par l'Etat pour l'exercice 2012</p> <p>Le 19 décembre 2014, sous la Présidence du Premier ministre chef du gouvernement, a eu lieu la rencontre des membres du comité de supervision pour faire le point sur la mise en œuvre de l'ITIE au Mali. Ont participé à cette rencontre en plus du Premier ministre, le ministre des mines, le ministre de l'industrie et de la promotion des investissements, le représentant du ministre de la décentralisation et de la politique de la ville, le Président du conseil national de la société civile, et du Président de la chambre des mines</p>
2. Publication régulière et ponctuelle des rapports ITIE	Le rapport ITIE 2012 a été publié le 24 décembre 2014
3. Informations contextuelles	Les informations, comme demandées par la norme à ce niveau ont été incluses et dans le rapport de cadrage et dans le rapport de réconciliation, à l'exception de quelques insuffisances notées au niveau de la propriété réelle, du registre des licences, et la gestion des revenus et dépenses

4. Rapports ITIE exhaustifs	L'étude de cadrage a permis d'atteindre un taux de couverture élargi avec 14 entreprises minières, une trentaine de flux de paiement, et un seuil de matérialité de 50 millions de FCFA. Ce qui a permis d'atteindre un taux de couverture supérieur à 99%.
5. Processus d'assurance crédible basé sur l'application des normes internationales	Comme exigé par la norme, il a été demandé aux entités de faire signer les formulaires de déclaration par des personnes habilitées, et les faire certifier par un auditeur externe pour les entreprises, et par la section des comptes pour les entités de l'Etat conformément aux normes et pratiques internationales d'audit.
6. Rapports ITIE compréhensibles, activement promus, accessibles et contribuant au débat public	Une synthèse du rapport ITIE 2012 en plus de sa publication sur le site de l'ITIE fera l'objet d'une dissémination à travers le pays. Quant aux rapports ITIE 2010 et 2011, plusieurs campagnes de dissémination ont eu lieu tant à Bamako qu'à l'intérieur du pays et sont sur le site de l'ITIE.
7 Enseignements tirés et mesures prises pour améliorer la mise en œuvre de l'ITIE	<p>1. Lors de l'accomplissement des travaux de réconciliation avec la Direction des Grandes Entreprises (DGE), il a été constaté pour plusieurs taxes que les montants des déclarations soumis par les sociétés étaient différents de ceux figurant sur le système de la DGE.</p> <p>Ces écarts sont dus à des erreurs de saisies des déclarations de la part des agents de la DGE. Sachant que les différences relevées se rattachent à l'exercice 2012 et jusqu'à la date de l'intervention du consultant elles n'ont pas été détectées et corrigées par les services de la DGE.</p> <p>Cette situation montre qu'il y a des lacunes au niveau du système de contrôle interne de la DGE qui ne permet pas la prévention, la détection et la correction des erreurs à temps.</p> <p>Il est recommandé à la DGE d'engager une mission d'audit du système de contrôle interne afin de déceler les défaillances et de prendre les mesures nécessaires.</p> <p>2. Le rapport ITIE 2012 fait ressortir un écart</p>

de plus de 19 milliards de FCFA (environ US\$32 millions). Ces écarts correspondent à des paiements déclarés par la Direction des Grandes Entreprises (DGE) et relatives à des redressements fiscaux. Ces paiements ont été effectués par compensation des crédits de TVA des sociétés et ce sans l'accord des sociétés concernés. Ces écarts existeront toujours tant que le paiement par compensation demeure.

Les parties prenantes (La Direction Générale des Impôts, La Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, la Direction Générale des Douanes, et les sociétés minières) doivent se concerter pour dégager des pistes de solution à ce problème de paiement par compensation.

3. Non soumission de déclarations certifiées par un auditeur externe.

Le Président du comité de pilotage a approché le Premier ministre, Président du comité de supervision par rapport à ce problème. Une demande a été adressée à cet effet aux entités déclarantes. Suite à cette demande, le nombre d'entités ayant soumis un formulaire de déclarations certifié a augmenté.

Le comité de pilotage va suivre la même démarche pour l'élaboration du prochain rapport ITIE afin de satisfaire à cette exigence.

4. Faible taux de participation des membres du comité de pilotage aux réunions.

Un modèle de suivi de réunions a été élaboré afin de prendre les dispositions y afférentes conformément au règlement intérieur.

--	--

4. Aperçu des réponses du groupe multipartite aux recommandations formulées par l'administrateur indépendant suite à la réconciliation 2012

Recommandations	Réponses du GMP
Non soumission de déclarations certifiées par un auditeur externe	Le Président du comité de pilotage a approché le Premier ministre, Président du comité de supervision par rapport à ce problème. Une demande a été adressée à cet effet aux entités déclarantes. Suite à cette demande, le nombre d'entités ayant soumis un formulaire de déclarations certifié a augmenté. Le comité de pilotage va suivre la même démarche pour l'élaboration du prochain rapport ITIE afin de satisfaire à cette exigence.
Insuffisance au niveau de la mise à jour de la base des données des entreprises opérant dans le secteur minier	Avec la mise en place du système d'administration du cadastre minier qui entre dans sa phase finale, cette base de données sera générée et automatiquement mise à jour.
Retard dans la soumission des déclarations et des détails des paiements	Le comité de pilotage a décidé d'entamer les travaux de réconciliation des flux de paiements et de revenus de manière à donner aux entités déclarantes le temps nécessaire pour soumettre leurs formulaires de déclaration dans le délai imparti.
Non résolution du problème par compensation et par ADIT	L'ADIT a été supprimé à compter de 2013 et par conséquent ne fera plus l'objet des futures travaux de réconciliation.
Insuffisance au niveau du suivi des données par l'administration	Cette insuffisance a été corrigée et régularisée concernant l'ISCP, Impôt Spécial sur Certains Produits. Le problème demeure pour la patente. Insuffisance non régularisée concernant la taxe de la patente.
Non-respect du modèle de déclaration fourni par le comité de pilotage	Le comité de pilotage a demandé à l'administrateur indépendant de tenir un atelier de formation sur le remplissage des

	<p>formulaire de déclaration à l'endroit des personnes responsables au sein des structures déclarantes. Après l'étude de cadrage et préalablement aux travaux de rapprochement des flux de paiements et de revenus, cet atelier de formation s'est a eu lieu.</p>
--	---

5. Points forts et faiblesses par rapport au processus ITIE

5.1 Points forts :

- Production et dissémination à temps du rapport ITIE 2012
- Le suivi rapproché par le groupe multipartite
- La régularité et la ponctualité dans la publication du rapport ITIE
- La présentation du cadre légal et du régime fiscal applicable à l'industrie minière au Mali
- La contribution des industries extractives à l'économie
- La publication des conventions minières
- Les réformes en-cours dans l'orpaillage, le diagnostic des conventions minières
- La nomination de l'administrateur indépendant et accord sur ses termes de référence
- L'implication de toutes les parties prenantes dans la validation des travaux
- L'étude de cadrage préalable aux travaux de réconciliation
- Le soutien financier et technique des partenaires

5.2 Faiblesses identifiées :

Faiblesses	Actions entreprises
Inexistence d'un cadastre minier moderne	La mise en place du « Système d'Administration du Cadastre Miner » est entrée dans sa dernière phase. Ce système permettra une gestion transparente et efficace des titres miniers
Difficulté dans le travail du GMP	Des discussions sont en cours pour la relecture des textes de fonctionnement du comité de pilotage afin de pouvoir d'avantage impliquer ses membres.
Insuffisance d'informations sur le niveau de redistribution et d'utilisation de la patente dans les communautés qui en bénéficient	Le Ministre des Mines, Président du Comité de pilotage a sollicité son collègue de l'Economie et des Finance pour les informations sur la patente. Ces informations

	<p>qui sont désormais disponibles permettront de faire une réconciliation de cet impôt dans le rapport ITIE 2013.</p> <p>Parallèlement, une étude financée par la Banque mondiale, dont les termes de référence ont déjà été élaborés débutera bientôt. Cette étude a pour objet de faire un éclairage sur la collecte, la répartition et l'utilisation de la patente payée aux communautés riveraines par les sociétés minières.</p>
Plan de communication non actualisé	L'actualisation du plan de communication est en cours
Insuffisance dans la soumission des formulaires de déclaration. Certaines entités n'ont pas soumis de formulaires de déclaration certifiées.	<p>Le Président du comité de supervision de l'ITIE a demandé à toutes les entités déclarantes de l'Etat de faire certifier leurs formulaires de déclaration. Cela s'est traduit par une augmentation du nombre de formulaires certifiés soumis par les entités en question.</p> <p>La même démarche sera suivie pour l'exercice prochain, et des sanctions seront demandées à l'égard des entités qui ne se conformeront pas.</p>
Insuffisance de ressources financières	<p>Une augmentation des ressources financières pour le fonctionnement du Secrétariat permanent sur le budget national demandée a été obtenue.</p> <p>Egalement, suite aux demandes faites auprès des partenaires (GIZ et Banque mondiale), la contribution financière de ces derniers a augmenté de façon substantielle.</p>

6. Coûts totaux de mise en œuvre :

La mise en œuvre de l'ITIE au Mali est facilitée grâce au concours de l'Etat d'une part et des partenaires d'autre part. (Voir tableau ci-dessous)

N°	Désignation	Montant (F CFA)	Source
----	-------------	-----------------	--------

1	Participation au fonctionnement	42 000 000	Etat
2	Autres dépenses y compris le rapport ITIE 2012	60 000 000	Etat
3	Carburants et lubrifiants	5 000 000	Etat
4	Atelier de formation sur la norme ITIE	7 000 000	GIZ
Total		114 000 000	

7. Commentaires supplémentaires : Néant

8. Validation du rapport annuel d'activités :

Ce rapport a fait l'objet de discussions et fut validé par les membres du comité de pilotage.

9. Composition détaillée du Comité de Pilotage:

Société civile :

Association des Consommateurs du Mali (ASCOMA)

Fondation pour le Développement du Sahel (FDS)

Réseau des Journalistes Maliens pour la Lutte contre la Corruption et la Pauvreté (RJMLCP)

Coordination des Associations et ONG Féminines (CAFO)

Coalition Africaine pour le Développement (CAD)

Administration :

Ministère des Mines

Ministère de l'Economie et des Finances

Ministère du Commerce et de l'Industrie

Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

Ministère de l'Economie Numérique, de l'Information et de la Communication

Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Population

Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme

Ministère de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable

Assemblée Nationale

Haut Conseil des Collectivités Territoriales

Chambre des Mines

Direction Nationale de la Géologie et des mines (DNGM)

Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière au Mali (AUREP)

Sociétés Minières :

Anglogold-Ashanti
Randgold Mali Sarl
SOMIKA
SOMISY
Endeavour
Sahara Mining
Wassoul'Or
Toguna-SA

Bamako, le 29 juin 2015

Le Président du Comité de Pilotage,

Dr Boubou CISSE

